

DOCUMENTS DE TRAVAIL

A - Docteur Villermé, Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, 1840.

Seize à dix-huit heures debout chaque jour, dont treize au moins dans une pièce fermée, sans presque changer de place... Ce n'est plus là un travail, une tâche, c'est une torture ; et on l'inflige à des enfants de six à huit ans, mal nourris, mal vêtus, obligés de parcourir dès cinq heures du matin la longue distance qui les sépare de leurs ateliers... (et de faire la même distance le soir, après la fermeture de l'usine). Comment ces infortunés qui peuvent à peine goûter quelques instants de sommeil résisteraient-ils à tant de misère et de fatigue ? C'est, n'en doutons pas, ce long supplice de tous les jours qui ruine principalement leur santé dans les filatures de coton

B - Témoignage d'une fillette de 11 ans, «Enquête de la commission des Mines en France», 1842, Les débuts de l'industrie, p. 43.

Je travaille au fond de la mine depuis trois ans pour le compte de mon père. Il me faut descendre à la fosse à trois heures du matin et je remonte à une ou deux heures de l'après-midi. Je me couche à six heures du soir pour être capable de recommencer le lendemain. A l'endroit de la fosse où je travaille, le gisement est en pente raide. Avec mon fardeau, j'ai quatre pentes ou échelles à remonter, avant d'arriver à la galerie principale de la mine. Mon travail c'est de remplir quatre à cinq wagonnets de deux cents kilos chacun. J'ai vingt voyages à faire pour remplir les cinq wagonnets. Quand je n'y arrive pas, je reçois une raclée, je suis bien contente quand le travail est fini, parce que ça m'éreinte complètement. »

C - Bulletin de la Société protectrice des apprentis, Paris 1868

Ils (les enfants) approchent les bois (de soutènement) qui, vu l'exiguïté des ateliers sont de petites dimensions. Ils écartent des charbons les fragments de schistes et de rochers, et rangent les remblais. Ils graissent les chariots. Ils font les commissions de toute nature pour les mineurs, vont chercher des outils, des cartouches, de l'eau. Enfin ils servent de portiers, c'est-à-dire ouvrent et ferment les portes d'aérage. Au-delà de quatorze ans, ils participent au roulage, c'est-à-dire poussent, à deux, les chariots de 4 à 5 hectolitres sur les voies de fer.

D - Truquin, N. (2004). Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution (1833-1887), L'Harmattan.

Mon père, raconte Norbert Truquin*, m'emmena chez un peigneur de laine auquel il me recommanda en ces termes : Je vous amène ce mauvais garnement ; je vous le laisse ; il est à vous. S'il vous manque, ne le manquez pas ; c'est un service à lui rendre. N'oubliez pas de lui faire répéter ses quatre prières tous les jours ; s'il n'est pas bon à autre chose, je tiens au moins à en faire un bon chrétien.

*L'auteur était alors âgé de 7 ans.

E - Cacheux, E. (1885). La réforme sociale. (Budget annuel d'une famille ouvrière).

Recettes

Le père gagnait 100 francs par mois, soit par an	1200 francs
Le fils aîné gagnait 3,5 francs par jour, soit par an	1000 francs
Le second fils (apprenti) gagnait 0,5 franc par jour, soit par an	150 francs
La gain total s'élevait donc par an à	2350 francs

Pendant plusieurs années, la mère de famille gagna de 20 à 25 francs par mois, comme gardeuse de nourrissons ; mais elle fut obligée de renoncer à cette occupation après la naissance de son dernier enfant, car, à partir de ce moment, tout son temps fut pris par les soins du ménage.

Dépenses

Nourriture par jour	
Pain	1,20 franc
Viande pour un ragoût	0,65 franc
Pommes de terre ou autres légumes, fromage et divers	1,65 franc
Déjeuner des enfants hors de la famille	1,50 franc
Total du prix de la nourriture par jour	5,00 francs
Nourriture pour l'année	1800 francs
Blanchissage du linge, coulage, savonnage au lavoir particulier, 1,20 franc par semaine, soit par an	62,40 francs
Achat, entretien du linge et des habillements	200 francs
Chauffage et éclairage	80 francs
Loyer	200 francs
Le montant des dépenses s'élevait à un total de	2342,40 francs

F - Chambre de commerce de Mulhouse, 6 septembre 1837 (point de vue d'industriels).

L'emploi des enfants est un impératif technique. Leur coopération est d'une nécessité absolue et la question de leur admission en général en serait une de vie ou de mort pour nos fabriques ; le travail qui leur est attribué ne saurait être suppléé par des adultes. Dans les filatures, leur tâche exige une délicatesse dans les doigts pour rattacher les fils, ainsi qu'une souplesse de corps pour se glisser sous toutes les parties du métier dont un adulte serait incapable. Le bobinage, qui est exercé par les plus jeunes, permet même d'être assis une partie du temps de leur travail. Dans les tissages et les imprimeries leur fatigue se borne à exercer debout un mouvement constamment répété, ce travail n'est généralement ni fatigant, ni gênant (...)

G - Victor Hugo (1856). Melancholia, Contemplations, livre III.

*Où vont tous des enfants dont pas un seul ne rit ?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit ?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules ?
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules ;
Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement,
Dans la même prison, le même mouvement.
Accroupis sous les dents d'une machine sombre, [...]
Innocents dans un baigne, anges d'un enfer,
Ils travaillent. Tout est d'airain, tout est de fer.
Jamais on ne s'arrête et jamais on ne joue. [...]
Il fait à peine jour, ils sont déjà bien las...*